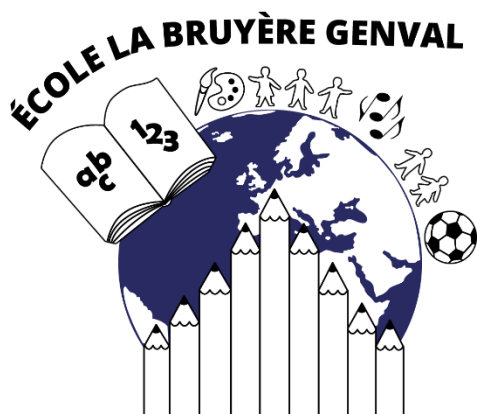
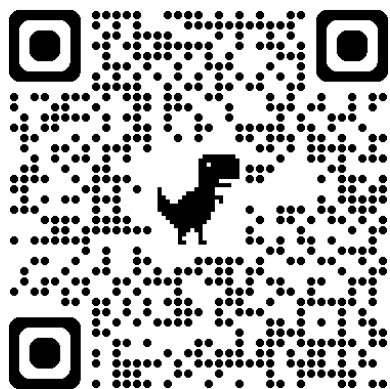


GUIDE DE POCHE 2026 – 2027

À l'attention des parents d'élèves
de la section primaire



<http://ecoles.rixensart.be/genval/>

ANNUAIRE

École La Bruyère – Genval

Direction	02 653 97 09
Secrétariat	02 652 47 63
Garderie primaire	0479/ 20 49 97 ou 02/654 10 36 (aux heures de garderie)
Site internet	http://ecoles.rixensart.be/genval
Mail secrétariat	secretariat.genval@ecoles.rixensart.be
Mail direction	direction.genval@ecoles.rixensart.be

Association des Parents



Site internet	https://apecolecommunalede.wixsite.com/apecolelabruyere
Mail	ap.ecolecommunale.degenval@gmail.com

Centre PMS – Wavre 3

Route Provinciale 213 1301 Bierges	010 40 01 50
---------------------------------------	--------------

Centre CAPS (PSE)

Avenue Bohy 51 1300 Wavre	010 22 38 95
------------------------------	--------------

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- P1A** Christophe Gérard + Maxime Delforge le jeudi
P1B Astrid Vandenbussche + Florence Waleffe
P2A Geneviève Bavin
P2B Céline Devijver + Florence Waleffe le jeudi
P3A Rudy Zardo
P3B Isabelle Gérard
P4A Dominique Mernier
P4B Véronique Callens + enseignant encore à définir le jeudi
P5A Céline Vanbeselaere + Sophie Poot le vendredi
P5B Sophie Collet
P6A Philippe Heldenberg + Sophie Poot le lundi
P6B Marc Lison

AP (Accompagnement personnalisé)

P1B-P2 Florence Waleffe
P1A-P3A Maxime Delforge

P3B Julie Lanoo

Délégué référent aux besoins spécifiques et aménagements raisonnables & délégué référent à la gestion des conflits (cellule bien-être)

Philippe Heldenberg le lundi

Education physique
Néerlandais
Citoyenneté
Morale
Religion catholique
Religion islamique
CAPE
Bénévole

Damien Fontenoy + Tanguy Ingels
P3 Nicole Fallier & **P4 P5 P6** Christelle Lambert
Julie Lanoo
Françoise Thoen
Berengère Jacquemotte
Faouzia El Nafia
Laurence Mayné + Aimable Bizimana
Monsieur Vissers

L'EQUIPE ATL – Accueil Temps Libres

Christopher Pace, Abdu Albahtouri, Estella Aasy, Najah Fahfah,
Nasraddine Gasmi, Pascale Herrent, Victoria Degreef, Time Kadrijaj,
Laurence Mayné (CAPE), Aimable (CAPE)

L'EQUIPE DE NETTOYAGE

Estella Aasy, Tidiane, Najah Fahfah, Nasraddine Gasmi, Timé Kadrijaj, Gloria Lobrađa

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

- Les dates de journées pédagogiques sont encore à définir
- P3/P4 (uniquement) : 13/11/2026
- P5/P6 (uniquement) : 09/04/2027

Durant ces journées, les enfants sont en congés. Une garderie est organisée selon des modalités qui vous seront communiquées en temps utile. Vous recevrez un mail afin d'inscrire votre/vos enfant(s) à la garderie.

COLLATIONS SAINES ET « ZERO DECHET »

« Notre école favorise les collations saines et le « Zéro déchet », seules les gourdes d'eau sont autorisées (pas de canette ni de berlingot) et les collations arriveront déballées dans une petite boîte réutilisable. N'oubliez pas de marquer la gourde et la boîte au nom de l'enfant. La collation du mercredi sera composée exclusivement d'un fruit ou d'un légume.

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la Communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Vacances d'automne (Toussaint)	Du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Fête des morts	Lundi 2 novembre 2026
Jour de l'Armistice	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Mardi gras	Mardi 9 février 2027
Vacances de détente (Carnaval)	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027 Note : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	Samedi 3 juillet 2027

LES EVENEMENTS DE L'ECOLE

Consulter régulièrement le calendrier du site de l'école pour rester informé

Actions de l'AP :

Apéro de bienvenue : 18/09/26 à 18h00

Brocante couverte :

Soirée Quizz musical :

Fancy Fair : 05/06/2027

Autres :

Marché de Noël : 11/12/2026

Photographe à l'école :

ORGANISATION ET HORAIRES

Horaires :

- Cours de 8h25 à 12h et de 13h10 à 15h05 - le mercredi de 8h25 à 12h00.
- Garderie à partir de 7h le matin et le soir de 15h15 à 18h00 sauf le mercredi à partir de 12h00 jusqu'à 18h00.
- **L'entrée en primaire de** se fait **par la porte de côté (la grille verte)** de 7h00 à 8h10 et par la grande porte de 8h10 à 8h25.
- L'accueil se fait en classe de 8h10 à 8h25.
- Les portes sont fermées à 8h25 – après cette heure, veuillez sonner à la porte principale.
- **À 15h05** les parents reprennent leurs enfants à **la porte principale**.
- À 15h15 les enfants sont soit à la garderie, soit à l'étude.
- **À partir de 15h15**, les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) à la garderie et entre par **la porte de côté (la grille verte)**. Il se présente auprès de l'accueillante afin de scanner le badge (obligatoire).
- L'étude se termine à 15h55. Les parents sont priés d'attendre en bas à la garderie et ne peuvent pas monter en classe. Il est impératif que le badge de l'élève soit scanné avant de quitter l'école.
- Dans le cas où le badge n'est pas scanné, la garderie sera facturée jusqu'à 18h00.
- Si une autre personne vient chercher votre enfant, veuillez prévenir l'école par mail ou contacter directement la garderie. Sans quoi, il ne pourra quitter l'école avec cette personne non annoncée.
- Les enfants qui arrivent avant 7h45 à prendre leur petit déjeuner à l'école dans le local de garderie.
- Si votre enfant reste à la garderie du soir, il est indispensable qu'il ait une collation saine emballée dans une boîte réutilisable afin d'éviter les déchets. Pas de collation avec emballage ou cellophane ...

Laissez le rond-point libre de tout véhicule. Utilisez les places de parking dans l'allée de l'école ainsi que dans la rue des Volontaires. Respectez la vitesse de 5km/h dans le parking et 30 km/h dans la rue des Volontaires.

Le parking du personnel lui est exclusivement réservé de 7h00 à 16h00.

FRAIS DE SCOLARITÉ

1-Tarifs et redevances

Garderie du matin payante de 7h00 à 7h40.

Garderie du soir payante à partir de 15h45 et le mercredi à partir de 12h20.

1er enfant	2ème enfant	À partir du 3ème enfant
0.75 € par ½ heure	0.60 € par ½ heure	0.45 € par ½ heure

Si retard après 18h00 : 5.15 € par ¼ d'heure.

2-Repas chauds et potages

Repas chaud primaire : 4.20€ potage primaire : 0.65€

3-Gratuité scolaire section maternelle

Mise en œuvre progressive de la gratuité

La gratuité des fournitures est mise en place progressivement, selon le calendrier suivant :

- Dès la rentrée 2026-2027 : elle concerne tout l'enseignement fondamental ordinaire (jusqu'en 5^e primaire) et l'enseignement fondamental spécialisé
- À partir de la rentrée 2027-2028 : elle s'étendra à la 6^e primaire, couvrant ainsi l'ensemble du niveau fondamental

Quels frais sont pris en charge par l'école ?

L'école doit mettre gratuitement à disposition tout le matériel nécessaire aux apprentissages de votre enfant.

Quel est le matériel que les parents doivent fournir ?

Les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et doivent être fournies par les parents :

- Le cartable (vide)
- La trousse (vide)
- Les tenues sportives usuelles (short, t-shirt, maillot, pantoufles de sport)
- Les langes, lingettes et mouchoirs.

Important : L'école ne peut imposer aucune marque ou fournisseur pour ces articles. Si l'école exige un logo spécifique sur une tenue, elle doit alors fournir ce logo gratuitement.

Exemple : L'école peut vous demander d'acheter :

- Un tee-shirt d'une couleur spécifique pour le cours de psychomotricité ou une tenue vestimentaire (uniforme), que vous pouvez acheter où vous le souhaitez
- Une tenue adaptée à certaines activités (par exemple des bottes ou des vêtements de pluie), à condition qu'il s'agisse de vêtements usuels.

4-Frais obligatoires

Quels sont les frais que l'école peut réclamer aux parents ?

L'école peut demander une participation financière **uniquement pour trois catégories d'activités**, facturées au **coût réel** (sans bénéfice) :

1. Les droits d'accès à la **piscine** (entrée et déplacements)
2. Les activités **culturelles et sportives** d'un jour (musées, théâtres, etc., déplacements compris)
3. Les **séjours pédagogiques avec nuitées** (classes de mer, de forêt, etc., déplacements compris)

5-Frais facultatifs : vos droits en tant que parent

Les frais facultatifs sont des frais que l'école peut proposer mais que vous n'êtes jamais obligé d'accepter. Ils concernent :

- Les achats groupés de manuels ou de ressources pédagogiques
- Les abonnements à des revues jeunesse
- La participation à des activités organisées en dehors du temps de cours
- Les photos scolaires, si vous avez décidé d'en commander

Prévision des activités 2026-27 :

Activités culturelles

- Théâtre au Centre Culturel : **6,50 € la séance**
- Animation Benoît Marenne : **5.50€ la séance**
- Excursions, sorties et visites : **60 € max/an**

Séjours pédagogiques avec nuitées

- P3 Classes de découvertes au relais Verlaine : **+/- 160 €**
- P5 Centre Adeps à Loverval : **+/- 260 €**
- P6 Classes de neige à Valmenier : **+/- 700 €**

Que faire en cas de difficultés financières ?

Si les frais dépassent 50 €, vous pouvez demander un étalement des paiements en plusieurs mensualités.

Redevances AES – Accueil Extra-Scolaire

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h.



Les redevances sont fixées comme suit :

Accueil du matin de 7h00 à 7h40 (avant les cours) : forfait de 075€ (1/2h)

Accueil du matin à partir de 7h40 jusqu'à 8h10 : gratuité

Accueil du midi : gratuité

Accueil du soir :

- De 15h15 à 15h45 : gratuité
- De 15h45 à 18h00 : 0.75€ par 1/2h

Accueil du mercredi après-midi :

- De 12h10 à 12h20 : gratuité
- De 12h20 à 18h00 : 0.75€ par 1/2

Tarif dégressif pour les fratries :

- 1er enfant 0.75€ par 1/2h
- 2ème enfant 0.60€ par 1/2h
- À partir du 3ème enfant 0.45€ par 1/2h

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire payant du soir et du mercredi après-midi, toute 1/2h entamée est considérée comme due.

En cas de dépassement de l'horaire, une redevance de 5.15€ par 1/2h et par enfant sera appliquée.

Un badge perdu sera facturé 5.00€.

Vous recevrez une attestation fiscale pour chaque enfant par année civile.

Article 4 :

Le calcul de la redevance est effectué sur base des entrées et sorties enregistrées sur la plateforme de gestion

AP School, les montants calculés sont déduits du portefeuille de l'enfant dans la plateforme de gestion AP School.

Article 5 :

A défaut d'apurement du solde du portefeuille de l'enfant dans la plateforme de gestion AP School dans le mois, et conformément aux dispositions du livre XIX du CDE, un premier rappel sans aucun frais sera adressé au redevable.

A défaut de paiement, il sera procédé au recouvrement de la redevance selon les dispositions de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou à défaut devant les juridictions civiles compétentes.

Lors d'envoi de rappels en exécution de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les montants seront majorés le cas échéant des frais postaux d'envoi par recommandé.

Ces frais seront ajoutés au montant initial lors de cette procédure de recouvrement.

Article 6 :

En cas de contestation de la redevance, le redevable devra introduire une réclamation, dans les 30 jours de leur inscription dans le portefeuille de la plateforme AP School.

Cette réclamation est valablement adressée à l'Administration communale de Rixensart - Département des finances - Avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart ou par voie électronique exclusivement à l'adresse finances@rixensart.be

Il en sera accusé de réception et le Collège statuera sur celle-ci après instruction du dossier par les services administratifs de la Commune.

ÉTUDES

Une étude surveillée est organisée de 15h20 à 15h55 les lundi, mardi et jeudi. Les enfants qui ont terminé leurs devoirs, rejoignent obligatoirement la garderie. Il est interdit de venir chercher votre/vos enfants dans les classes afin de ne pas en perturber le bon fonctionnement. Il est impératif de passer par la garderie afin de scanner le badge. Vous recevrez un mail pour l'inscription à l'étude de votre/vos enfant(s).

REPAS CHAUDS ET POTAGES

Distribution des repas à partir du lundi 31 août 2026

Pas de repas chauds le mercredi ni les jours de garderie pour congé pédagogique.

Les plats à réchauffer ne sont pas autorisés par soucis d'organisation du service.

Uniquement, une gourde réutilisable au nom de l'enfant avec l'eau est autorisée. Les berlingots et bouteilles ne sont pas autorisés afin de réduire les déchets.

Des cruches d'eau sont distribuées à table.

Repas chaud : 4.20€

Potage seul : 0.65€

Les commandes se font uniquement via la plateforme **AP School**.

<https://plateforme.apschool.be/authentication/login>

Les clôtures des commandes mensuelles sont fixées aux dates suivantes pour les repas des mois de :

Septembre :	26/08
Octobre :	19/09
Novembre :	15/10
Décembre :	19/11
Janvier :	17/12
Février :	19/01
Mars :	18/02
Avril :	19/03
Mai :	19/04
Juin :	19/05

Au-delà de ces dates, vous n'aurez plus la possibilité d'inscrire votre enfant aux repas chauds en ligne pour le mois concerné. En cas d'oubli ou de retard, vous pourrez cependant envoyer un mail au secrétariat secretariat.genval@ecoles.rixensart.be. (Excepté pendant les congés scolaires). Si votre solde est en négatif, il faudra d'abord réapprovisionner votre compte. La première semaine du mois ne sera pas prise en considération et il faudra prévoir un pique-nique.

Vous pouvez annuler un repas la veille avant 10h00 par mail sauf le dimanche et jour férié.

CARTE DE SORTIE

Si votre enfant rentre seul à la maison (uniquement les P5 et P6), il vous suffit de compléter la carte de sortie qui sera à accrocher au cartable. Carte disponible auprès des titulaires de classe et à l'entrée du secrétariat.

MIDIFOOT

L'école organise grâce à nos 2 animateurs et coach sportifs, Abdou & Nasra, une activité football qui a lieu sur le temps de midi.

Vous recevrez la deuxième semaine de la rentrée un formulaire d'inscription avec toutes les explications. Cette activité est mixte et gratuite.

ANNIVERSAIRE

Pour les anniversaires, les gâteaux faits maison sont les bienvenus. PAS de sachets de bonbons. Veuillez prévenir l'enseignante à l'avance et apporter assiettes, gobelets, serviettes nécessaires à la distribution en classe.

AP SCHOOL

La connexion à la plateforme **AP School** est obligatoire. Après l'inscription de votre enfant, vous recevrez une notification vous invitant à vous connecter et à créer votre mot de passe. Ce lien est valable 48h00. Vous pouvez vous connecter sur votre téléphone via l'application ou sur votre ordinateur. Nous vous demandons de bien vérifier vos données. Vous pouvez consulter le mode d'emploi sur le site de l'école [Documents & infos – Ecole La Bruyère Genval](#)